



COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT REGIONAL DE LYON

L'INFORMATION DE VOS ÉLUS



BNP PARIBAS

Juin 2016

Incitations

Commerciales :

Quadrimestre

Transitoire ?

Ou

Quadrimestre de

l'incompréhension ?

Vous êtes nombreux à vous et à nous interroger sur le calcul du montant perçu à la paie de Juin.

Il semblerait que la méthode indiquée soit différente de celle appliquée.

Si vous êtes dans cette situation, contactez nous !

La CFDT a interpellé la DR sur ce sujet et vos représentants vont être reçus !

Crédits Immobiliers : Enfin, du nouveau !

Il aura fallu beaucoup d'interventions, une lettre ouverte au Directeur du Réseau, une déclaration tirant la sonnette d'alarme pour que la DR prenne enfin conscience de l'insuffisance de bras pour gérer l'activité immobilière soutenue sur notre DR.

Pour la CFDT, la mise en place de « CP Référent » telle qu'appliquée sur la DR sert pour beaucoup à légitimer le traitement des dossiers immobiliers !!! Alors que l'idée aurait pu avoir le mérite exclusif de soulager nos collègues CSI débordés...

Réunis à la DR, **vos représentants CFDT** ont demandé que cette situation exceptionnelle ne soit réellement qu'exceptionnelle !

La Direction confirme que d'ici à la fin de l'année le nombre de CSI pour la DR sera revu à la hausse si la situation perdure !

Vos représentants CFDT : écoutés et entendus !

Production des Conseillers Spécialisés et réattribution

Contrairement à ce que certains vous disent, la production vous est bien réattribuée !

Toutefois, la Direction précise que la réattribution de la production n'est réattribuée aux commerciaux que si la vente intervient dans un délai de 3 mois après le rdv à 3 !

Ce délai n'est pas concevable pour la CFDT !

Nous avons posé cette problématique à la DR : quid d'un rdv à 3 avec le CSEP pour un placement dans le cadre d'une succession qui interviendrait plus de 3 mois après le rdv ?

Vous avez envie de travailler pour la gloire ? La CFDT dit non !

Affaire à suivre...

DIA « multi agences » & équipes mutualisées

Au fil des dossiers présentés par la DR, nous avons vu se développer un nouveau dispositif d'organisation : 1 DIA pour 2 agences

Ces dossiers soulèvent de nombreuses interrogations quant à leurs organisations et mise en place, notamment en ce qui concerne **l'augmentation de la part managériale de ces DIA multi agences.**

A la demande de la CFDT, BDDF a stoppé le développement de ce type d'organisation afin de mettre en place un cadre clair, par exemple :

- **Tous les DIA partagés sur 2 agences seront au minimum DIA 2**
- **2 agences avec 1 seul DIA ne pourront pas être ouvertes simultanément**

Ainsi, nous voyons se profiler le développement **des équipes mutualisées** pour agences ouvertes en alternance. **La CFDT a obtenu pour ce dispositif :**

- Reconnaissance « multi sites » pour les commerciaux concernés afin de ne pas être pénalisés dans les IC
- Harmonisation des horaires agences
- Prise en charge des frais de déplacement supplémentaires engendrés par cette nouvelle organisation

Vos représentants CFDT œuvrent au quotidien pour qu'aucun salarié ne soit lésé dans les évolutions « supra » rapides de l'entreprise !



CRC - CRG & Incitations Commerciales

Les CRC sont intégrés au système des IC. Les éléments pour lesquels vous serez appréciés dans le cadre des IC doivent vous être communiqués au début de votre mission

- **pour les missions inférieures à 1 mois** : l'appréciation est faite par le RH, RPASC ou DIE sur la base des retours des managers des postes remplacés
- **pour les missions supérieures à 1 mois** : l'appréciation est faite par le manager du poste remplacé

Par ailleurs, si dans le cadre d'ambitions fixées, il vous est demandé de faire X produits pour obtenir un 4, vous pourrez **rappeler à vos managers que la démarche produit est obsolète chez BNP Paribas...**

Un problème, contactez nous !

Projet Intégration des Fonctions Conformité et Risques

- les phases de formations pour les CRCE ont débuté
- le pôle devrait être opérationnel en Septembre

Vos élus CFDT ont rappelé à la Direction qu'il est **difficilement acceptable**, alors même que l'entreprise à un vivier de salariés compétents, de préférer le recrutements extérieurs sur certains postes, à la montée en compétence de chacun !

La CFDT, comme à son habitude, est à vos côtés dans ce projet.
N'hésitez pas à nous contacter !

Les mois passent et les projets se multiplient...

Si une réflexion est en cours au niveau de BDDF sur les DIA multi agences, les projets sur ce sujet sont pour le moment suspendus, d'autres fleurissent...

- **Auvergne Val d'Allier** (pour le détail [cliquez ici](#))
 - transformation de l'agence du Mont Dore en Espace Conseil ouverte sur rdv
 - mutualisation d'équipes et d'agences
 - modification des entités

Pour la CFDT, tous ces modifications n'ont « visiblement » qu'un seul but : optimiser le dispositif au regard du manque d'effectifs.

- **Dijon Franche Comté** (pour le détail [cliquez ici](#))
 - mutualisation des équipes des agences, par binômes
 - pilotage par le seul DIA de Luxeuil pour le projet Luxeuil / Saint Loup sur Semouse
 - pilotage par le seul DIA de Bourbonne les Bains pour le projet Bourbonne les Bains / Jussey
- **Valence** (pour le détail [cliquez ici](#))
 - création d'un pôle santé à Valence Centre
 - transformation de l'agence Victor Hugo en Espace Conseil ouverte sur rdv
- **Lyon**
 - Ou comment Faire et défaire...
 - Fin des après-midi ouvertures uniquement sur rdv mises en place en 2013 pour réouverture des agences de Fontaines St Martin et Limonest de manière « classique » en 2016. **BNP Paribas, la banque d'un monde qui change ! Oui oui...**

Pour ces projets, une communication plus détaillée sera faite aux Groupes concernés .



Evelyne MENZILDJIAN
06 64 01 32 87
Groupe de Grenoble



Jean-Luc MANAUDOU
06 65 67 98 75
Groupe Grand Lyon



Michel PERRARD
06 67 92 25 69
Groupe Grand Lyon



Laetitia BARGE
04 77 30 38 93
Groupe Loire



J-Stéphane BERBERIAN
04 78 30 33 74
Groupe Grand Lyon



Dominique BENEY
06 68 49 63 91
Groupe Loire



J-Paul VANDECASTEELE
04 76 85 63 92
Groupe de Grenoble



Julie LEQUEUX
06 60 68 60 35
Représentante Syndicale
au CE

NON, NON CE N'EST PAS UNE BLAGUE !

Un Groupe de la DR a décidé d'innover en termes de satisfaction client : suppression des dérogations EL sur T1, T2, T3 sur la période estivale. Selon elle, durant l'été, les clients ne s'en rendront pas compte...

A l'heure où nous nous devons d'être de plus en plus exemplaires et professionnels, la Direction n'aurait-elle pas omis de valider son code de bonne conduite ???

Vos représentants CFDT sont intervenus pour « étouffer dans l'oeuf » cette pratique !